

LÉGENDE

Zones à bâtir

- Zone vieux village
- Zone extension village
- Zone d'habitation haute densité
- Zone d'habitation moyenne densité
- Zone d'habitation basse densité
- Zone artisanale
- Zones de constructions et d'installations publiques
- Zone d'activités touristiques 1
- Zone d'activités touristiques 2 (RS)
- Zone camping résidentiel
- Zone de transport à l'intérieur des zones à bâtir

Zones agricoles

- Zone agricole 1
- Zone agricole 2
- Zone agricole protégée
- Zone agricole spéciale

Autres zones

- Zone des eaux et des rivières
- Zone de transport à l'extérieur des zones à bâtir
- Zone d'affectation différée
- Aire forestière (à titre indicatif)
- Zone d'activités sportives et récréatives
- Zone de camping de passage
- Zone de dépollution/extraction de matériaux
- Zone inculte
- Zone de protection de la nature d'importance nationale

Hydrographie

- Espace réservé aux eaux (ERE)

Limite forestière

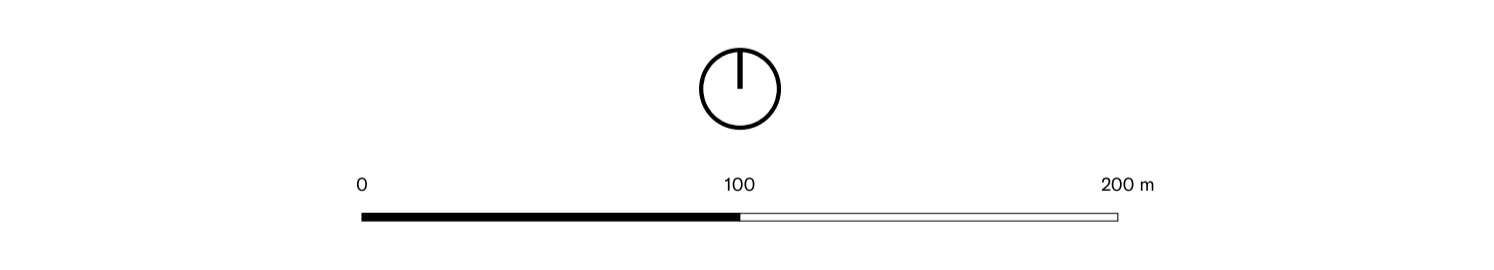
- Constatation définitive de la forêt en zone à bâtir

Zones superposées

- Zone de protection de la nature d'importance nationale
- Zone de protection de la nature d'importance locale
- Zone de protection du paysage d'importance nationale
- Zone de protection du paysage d'importance locale
- Surface agricole destinée à la fauche superposée
- Zone de domaine régie par une PZO

Autre

- Nouvelles constructions en chantier (à titre indicatif)



PLAN GÉNÉRAL D'AFFECTATION DES ZONES (PAZ)

Plan de secteur 6/7 - Ayer/ hameaux
 ECHELLE 1:2'000 // AO // 07.10.24
 Version pour approbation du Conseil Municipal

Décision du Conseil municipal, en date du:

Le Président: David Melly
 Le Secrétaire: Grégoire Epiney

Approbation par l'Assemblée primaire, en date du:

Le Président: David Melly
 Le Secrétaire: Grégoire Epiney

Homologation par le Conseil d'Etat, en date du:

